

Département de la Gironde

Arrondissement de LIBOURNE

Canton de FRONSAC

33 141 VILLEGOUGE

☎ 05.57.84.42.08 /Fax 05.57.84.49.64

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEGOUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de VILLEGOUGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, principalement l'article L 2122-21 relatif à la conservation des propriétés de la commune ;

Vu le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France et la Fédération Française de Football du 22 janvier 2008 ;

Compte tenu des conditions climatiques ;

Considérant que toute rencontre risque d'affecter gravement l'aire de jeu et qu'il convient de préserver les terrains ;

A R R E T E

Article 1 : Le terrain de football, sis « 670 route des Genévriers » **sera indisponible à compter du Jeudi 14 décembre 2017 jusqu'à Mercredi 20 décembre 2017 inclus.**

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du stade et des vestiaires.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de VILLEGOUGE,
- Monsieur le Président du District Gironde Est de Football,
- Monsieur Alain HAMEL, Président du Football Club Villegougeois.

Fait à VILLEGOUGE, le 14/12/2017



Le Maire,

Jeanine MeDES
Jeanine MEDES

Affiché le : 14/12//2017

Publié le : 14/12/2017